

07 août 2019

À partir du 1<sup>er</sup> avril 2020, la Great-West exigera que tous les massothérapeutes nouvellement formés comptent au moins 1 000 heures de formation ou d'études en massothérapie pour être considérés comme des fournisseurs admissibles aux termes de ses régimes d'assurance.

## **Voici comment nous procéderons à l'égard des massothérapeutes comptant moins de 1 000 heures en date du 1<sup>er</sup> avril 2020**

La Great-West a reçu une demande de règlement et versé des prestations à l'égard de soins fournis par le massothérapeute depuis le 1<sup>er</sup> avril 2017 :

Nous continuerons de traiter les demandes de règlement à l'égard des massothérapeutes dans cette situation si :

- Les massothérapeutes sont membres en règle d'une association que la Great-West reconnaît comme une association admissible; et
- Les massothérapeutes participent à un programme de formation continue établi par leur association et satisfont par ailleurs à ses exigences.

Les massothérapeutes autorisés avant le 1<sup>er</sup> avril 2020, mais dont les soins n'ont pas fait l'objet de demandes de règlement acceptées par la Great-West depuis le 1<sup>er</sup> avril 2017 :

Nous continuerons d'accepter les demandes de règlement à l'égard des massothérapeutes dans cette situation si :

- Les massothérapeutes travaillent à temps plein\* comme massothérapeutes depuis au moins deux ans selon leur association; et
- Les massothérapeutes sont membres en règle d'une association que la Great-West reconnaît comme une association admissible; et
- Les massothérapeutes participent à un programme de formation continue établi par leur association et satisfont par ailleurs à ses exigences.

\* Selon l'information reçue par les associations admissibles, le travail à temps plein correspond à une semaine de 25 à 30 heures consacrées à une combinaison de soins de massothérapie et de tâches professionnelles (administration, gestion des dossiers des patients, entretien des appareils, etc.).

### Pour les demandes de règlement électroniques seulement

Seuls les massothérapeutes comptant 1 000 heures de formation ou d'études en massothérapie seront considérés comme admissibles à la présentation de demandes de règlement par voie électronique au nom de leurs clients par le truchement du service Demandes de règlement électroniques – Fournisseurs. Par conséquent, une fois qu'ils ont accumulé 1 000 heures de formation officielle, les massothérapeutes sont encouragés à communiquer avec la Great-West pour l'informer qu'ils ont satisfait à cette exigence.

### Reconnaissance de l'admissibilité et avertissement

Pour demeurer admissibles, tous les massothérapeutes doivent être membres en règle d'une association que la Great-West reconnaît comme une association admissible. De plus, la Great-West se réserve le droit de soumettre à une vérification tout fournisseur reconnu comme fournisseur admissible aux termes de ses régimes. Bien qu'elle accepte les demandes de règlement à l'égard de massothérapeutes qui n'ont pas le minimum de 1 000 heures de formation ou d'études en massothérapie, selon les conditions précisées plus haut, la Great-West se réserve le droit de révoquer ce processus dans l'avenir.

### Demande de révision quant à la reconnaissance comme fournisseur admissible

Si la Great-West détermine qu'un massothérapeute ne répond à aucune des conditions précitées, le fournisseur ne sera pas considéré comme admissible aux termes de ses régimes. Si un massothérapeute souhaite demander une révision de notre décision, nous l'encourageons à demander l'intervention de son association et à communiquer avec nous. Nous procéderons à un examen indépendant de son cas puis ferons connaître notre conclusion.